

Saint-Cloud, le 7 juillet 2026

—
IUT de Ville d'Avray/Saint-Cloud/Nanterre
Site de Saint-Cloud
11, avenue Pozzo di Borgo
92210 Saint-Cloud
T : 01 40 97 98 20
<https://cva.parisnanterre.fr/>
<https://polemlivre.parisnanterre.fr/>

—
Département INFOCOM

—
Affaire suivie par :
Aurélie Huz
ahuz@parisnanterre.fr

Convocation de rentrée

BUT Information-communication Parcours Métiers du livre

Pôle Métiers du livre
11 avenue Pozzo-di-Borgo
92210 Saint-Cloud
01 40 97 98 66

RENTREE PEDAGOGIQUE DES ETUDIANT-ES DE PREMIERE ANNEE

Vous venez d'effectuer ou vous allez effectuer votre inscription administrative : bienvenue dans la formation BUT Information-communication Parcours Métiers du livre et du patrimoine de l'université Paris Nanterre.

La pré-rentree aura lieu le **mercredi 2 septembre à 14h**. Vous êtes attendu-e dans l'amphithéâtre du pôle Métiers du livre à Saint-Cloud (au rez-de-chaussée).

Votre présence est obligatoire.

Après la distribution de l'emploi du temps, la présentation de la formation et de l'équipe pédagogique, **vous passerez un test d'anglais de 15h à 16h**. Ce test servira à la constitution de groupes de niveau.

Vous devrez également fournir un certificat d'assurance de responsabilité civile, valable pour l'année universitaire en cours, et une photographie pour le trombinoscope (que vous pouvez envoyer au préalable par mel à secretariat-infocom@iut.parisnanterre.fr). Vous remplirez sur place une fiche d'inscription pédagogique.

Nous vous invitons à **effectuer et vérifier votre inscription administrative** avant la réunion de présentation selon les modalités indiquées via le lien suivant :

<https://cva.parisnanterre.fr/realiser-son-inscription>

Votre carte d'étudiant délivrée à l'issue de l'inscription administrative est à conserver sur vous toute l'année universitaire.

De même, il est important que **vous activiez et consultiez régulièrement votre adresse électronique @parisnanterre.fr**, qui constituera à compter de la rentrée la seule adresse utilisée par l'équipe pédagogique. Cette adresse vous permet également d'accéder à toutes les

ressources de l'université. Les informations concernant le fonctionnement de la messagerie se trouvent sur cette page : <http://dri.parisnanterre.fr/fonctionnement-de-votre-boite-mail-a-luniversite-de-nanterre>.

Les cours commenceront le lundi 7 septembre à 9h.

Vous pouvez retrouver les informations d'accès au pôle à ce lien : <https://polemlivre.parisnanterre.fr/informations-pratiques/pole-metiers-du-livre-de-saint-cloud-acces>.

Vous trouverez en pièce jointe du mail d'accompagnement de cette convocation les listes de lecture transmises par vos enseignant-es. Il est aussi vivement conseillé de visiter plusieurs bibliothèques et librairies pendant l'été.

Vous souhaitant de bonnes vacances,

Pour l'équipe pédagogique,

Aurélie Huz
Cheffe du département Infocom option Métiers du livre



Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès de votre département d'accueil via l'adresse referents-handicap-infocom@iut.parisnanterre.fr.
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné **avant la réunion de l'équipe plurielle** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. **L'équipe plurielle se réunira le 13 octobre 2026** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention pour les nouveaux étudiants : la procédure est à suivre même si un handicap reconnu a donné lieu à un aménagement les années antérieures.

Les étudiants déjà inscrits à l'IUT et bénéficiant d'un aménagement valable sur l'ensemble du cursus ne doivent pas effectuer de nouvelle demande, sauf changement.

Si besoin, à l'issue de chaque semestre, un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).